

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf mars, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13.

Date de convocation du conseil municipal : 25 mars 2019.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur Charles BENOIT, Monsieur Jean-Pierre DER SARKISSIAN, Madame Martine LOISEL, Monsieur Gérard THERON, Madame Virginie HELBECQUE, Madame Maureen LEAL.

Absents excusés représentés : Madame Catherine CHARLES ALFRED par Monsieur Christian REGAL.

Absents excusés non représentés : Madame Patricia LAMI, Madame Stéphanie GUEMMI.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian REGAL.

La séance est ouverte à 20 heures 00

donne lecture du compte-rendu du 22 février 2019

Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire propose que la commune n'augmente pas ses taux d'imposition pour la 12ème année consécutive.

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales:

Décide de maintenir les taux suivants pour l'année 2019 :

- Taux de TAXE D'HABITATION	21,82 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	16,78 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	27,34 %
- Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	20,13 %

Vote à 10 pour et 1 contre (Mme Catherine CHARLES-ALFRED)

Vote du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DEVRON Olivier, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le

receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votée à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2018

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Monsieur Christian REGAL, 1er adjoint, propose, après lecture du Compte Administratif 2018 de voter.

Le Compte Administratif pour l'année 2018 est approuvé comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 984 437.61 €

Dépenses : 761 498.12 €

Section d'Investissement :

Recettes : 1 055 705.21 €

Dépenses : 806 813.18 €

Votée à l'unanimité.

Affectation du résultat 2018

Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement

FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice 222 939.49 €

- Résultat antérieur 357 614.75 €

- Résultat cumulé 580 554.24 €

INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice 248 892.03 €

- Résultat antérieur 292 543.07 €

- Résultat cumulé 541 435.10 €

RAR dépenses : - 9 074.90 €

RAR recettes : 31 297.62 €

Excédent de financement : 563 657.82 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- ligne 001, solde d'exécution (investissement) 541 435.10 €

- ligne 002, résultat de fonctionnement reporté 230 554.24 €

- 1068

350 000.00 €

Votée à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations 2018

Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions 2019, comme suit :

Les Lionceaux :	900 €
APEM :	160 €
SAGES :	1 000 €
RUGBY :	200 €
ML ZUMBA FIT :	200 €

CCAS : 11 000 €

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal examinera toutes demandes de subventions exceptionnelles pour les associations de la commune, menant un projet.

Après en avoir délibéré, les membres votent les subventions des associations et du CCAS.

Votée à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2019

Le Budget Primitif 2019 a été préparé par la commission des finances lors de différentes réunions où était invité l'ensemble des membres du conseil municipal. Il s'établit et s'équilibre de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement

Dépenses	1 049 554.24 €
Recettes	1 049 554.24 €

- Section d'Investissement

Dépenses	1 118 832.72 €
Recettes	1 118 832.72 €

Le Budget Primitif 2019 est approuvé.

Votée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire liste les différents investissements pour 2019, à savoir :

- Les travaux de l'église,
- Un programme de voiries pour la rue de Dhuisy, Villers le Vaste, de l'Hôpital, de Bézu le Guery et Marigny
- L'achat d'un tracteur
- La vidéoprotection, en complément de la communauté de communes de Chalry-sur-Marne
- La traverse du village, dont l'appel d'offres sera lancé avant la fin de l'année

Une vente de livres aura lieu le samedi 30 mars 2019 à la bibliothèque. Monsieur le Maire regrette la fermeture qui avait été annoncée lors des voeux. Aucune personne ne s'est présentée pour prendre la suite.

Mr REGAL informe les membres que 2 devis ont été demandés pour le changement du portail du cimetière.

Monsieur le Maire fait lecture du mail de Mr CORDIER concernant les différentes agressions envers les agriculteurs et le remercie pour cette information. Monsieur le Maire n'approuve pas les mouvements qui opposent les personnes en fonction de leurs idées. Chacun a le droit de vivre selon ses convictions mais ne doit pas combattre et tenter d'empêcher celles des autres. C'est la vie en communauté et le respect des différences qui doit s'imposer.

Monsieur le Maire annonce les différentes manifestations à venir, à savoir :

- 30 mars - Country par l'association SAGES
- 06 avril - Soirée au profit des enfants malades
- 28 avril - Brocante par l'association SAGES
- 12 mai - Journée jeux de société par l'association des Lionceaux
- 25 mai - Loto par l'association SAGES

Monsieur le Maire fait part de la campagne de plantation de fleurs sur la commune. Il précise que des fleurs ont déjà été volées.

Monsieur SAROUL informe que les agents techniques ont rebouché les différents trous sur la voirie communale.

Monsieur SAROUL explique que les travaux de l'église ont été interrompus suite aux bourrasques de vent. L'échaffaudage s'est décalé. La reprise des travaux aura lieu vers le 8 avril.

Monsieur SAROUL informe que les nouveaux panneaux de signalisation ont été posés dans la rue du Parc, rue de la Savoie, Les Templiers et aux Maillons.

Monsieur SAROUL tient à rappeler quelques règles sur les autorisations d'urbanisme. Il est obligatoire de faire une demande de travaux auprès de la mairie pour toutes modifications. Un rappel sera fait dans le prochain bulletin communal.

Monsieur CORDIER prend la parole afin d'informer les membres que 2 individus font des recherches dans les bois pour retrouver des vestiges historiques. Monsieur le Maire indique que cette pratique et la revente des objets trouvés sont réglementées et que si il y a connaissance d'un souci, la gendarmerie doit être alertée.

Madame DALENÇON demande si le nouveau cabinet (qui sera à la place de la bibliothèque) accueillera un nouveau médecin. Monsieur le Maire répond par la négative. C'est le médecin du village qui change son cabinet de place.

Monsieur KOCIUBA informe les membres de la nouvelle association MERCIS. L'association a pour objectif d'offrir aux enfants scolarisés à Montreuil-aux-Lions des activités. Monsieur le Maire les recevra prochainement.

A 20h45 l'ordre du jour est épuisé la séance est levée.

Vu par Nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil-aux-Lions, pour être affiché le 30 mars 2019, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Olivier DEVRON